



PRATIQUES ALTERNATIVES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE

ESCRIME

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans les « fiches de recommandations sanitaires et générales de reprise de l'activité sportive » figurant en introduction de ce guide. Ces fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

LES ACTIVITÉS ALTERNATIVES PROPOSÉES :

- Privilégier la préparation physique, le travail de fondamentaux, le travail de coordination, d'adresse (cibles) et de motricité
- Privilégier la leçon individuelle (pas de combat rapproché et pas de flèche)
- Privilégier la leçon collective à distance de garde (4m² en statique)
- Pratique de l'escrime artistique ou sabre laser en chorégraphie dans le respect des règles de distanciation physique.

Pas d'échanges de matériel pendant la séance.

Dans le respect des conseils sanitaires donnés par la commission médicale de la fédération française d'escrime.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Les pratiquants au sein des associations sportives en référence avec les conditions sanitaires de la FFE.
- Adapter le nombre de personnes accueillies en fonction de l'espace utilisé (un espace par personne de 4m² en statique, et 5 mètres en marchant et 10 mètres en courant entre chaque personne, dans la limite de rassemblement de 10 personnes maximum par séance encadrement compris).

LES LIEUX DE PRATIQUE ENVISAGÉS :

- Les lieux de pratique se situent à l'extérieur en accord avec les directives gouvernementales. L'aire de pratique choisie peut être soumise à autorisation des autorités locales ou préfectorales.

LES AMÉNAGEMENTS IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE :

- Utilisation de bouteilles d'eau ou de gourdes personnelles
- Présence d'un point d'eau avec du savon et/ou mise à disposition de gel hydro- alcoolique
- Application des gestes barrières et des règles de distanciation physique
- Désinfection du matériel pédagogique entre chaque séance/ entre chaque utilisation (cônes, cerceaux, échelles d'agilité, appareils de musculation...)
- Utilisation des équipements de protection individuelle et des armes personnelles

ESCRIME

LE RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ PAR ÉTAPES PAR LA FÉDÉRATION :

La fédération propose au ministère des sports des scénarii de reprise de ses activités, selon un principe de progressivité, par étape et à ce stade sans précision chronologique. Ces scénarii, dès lors qu'ils seront validés, pourront être soumis à l'autorisation préalable des autorités locales en fonction de l'évolution des consignes sanitaires définies par le Gouvernement.

- Le rythme de reprise sera dépendant des consignes gouvernementales sur les conditions sanitaires à respecter.

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : www.escrime-ffe.fr